



**MAIRIE**  
**69870- POULE LES ECHARMEAUX**  
Tél : 04.74.03.64.48  
[mairie@poulelesecharmeaux.fr](mailto:mairie@poulelesecharmeaux.fr)

**Procès-verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : 11 octobre 2022

Présents : CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Secrétaires de Séance : BALLON Anne-Marie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022.

**PERSONNEL**

1. **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : modification des agents bénéficiaires et élargissement aux agents de catégorie A :**

Lors de sa séance du 22 avril dernier, le conseil municipal a mis en œuvre, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, le RIFSEEP, composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents fonctionnaires relevant des cadre d'emplois de catégorie B: Rédacteurs territoriaux et de catégorie C: Adjoint Administratifs Territoriaux, Adjoint Techniques Territoriaux,

En raison du recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie / directrice générale des services appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, il convient de créer un groupe de fonctions et des montants maxima annuels appropriés.

Ainsi, les agents relevant de ce cadre d'emplois bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application de la délibération du conseil municipal en date du 22 avril 2022 précitée.

Ils se verront donc placés dans un groupe de fonctions conformément aux critères professionnels fixés par ladite délibération et attribués un montant individuel annuel de primes par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite des plafonds annuels fixés pour chaque cadre d'emplois de la façon suivante:

Pour les agents de catégorie A:

Groupe de fonctions/cadre d'emploi	Fonctions/postes/emplois	Montants annuels maxima IFSE	Montants annuels maxima CIA
A1 Attaché territorial	Fonctions de: - Secrétaire de Mairie/DG	10 000 €	4 000€

Les primes et indemnités versées aux agents à temps non complet ou temps partiels seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.

Périodicité de versement:

- L'IFSE sera versée mensuellement.
- Le CIA sera versé mensuellement

Enfin, il est proposé de modifier les bénéficiaires du RIFSEEP en incluant au même titre que les agents titulaires, les agents stagiaires et les agents contractuels de droit public.

Après avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité :

- De modifier les agents bénéficiaires du RIFSEEP en incluant les agents stagiaires et les agents contractuels de droit public au même titre que les agents titulaires.
- D'instaurer le RIFSEEP, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour les agents relevant du cadre d'emplois énuméré ci-dessus, en leur attribuant :
  - Une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
  - Un complément indemnitaire annuel (CIA).
- De se référer à la délibération du conseil municipal du 22 avril 2022 pour les modalités d'application du RIFSEEP à ces cadres d'emplois ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget.

## URBANISME

### **2. Droit préemption :**

Suite à la présentation des dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle suivante: parcelle AC 125, impasse des Bleuets.

### **3. Recours SAS ANTIC MAT :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon en date du 29 juin 2022, la société SAS ANTIC MAT avait jusqu'au 29 août 2022 pour faire appel, action qu'elle a menée à cette date. La commune a reçu la notification via télé-recours en date du 11 octobre et a deux mois pour produire son mémoire en réponse à cette requête.

Le dossier a été transmis à Maître Jean-Marc Petit.

En exécution de la garantie de protection juridique de la commune, un accord de principe a été reçu de notre assureur GROUPAMA. Les conditions d'intervention sont identiques à celles appliquées pour la garantie de la défense en première instance

## INTERCOMMUNALITE :

### **4. Présentation du compte administratif 2021 de la COR :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les ans, avant le 30 septembre et conformément au Code des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPCI se doit d'adresser au maire de chaque commune un rapport d'activité retraçant l'activité de l'EPCI ainsi que le compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport est destiné à être présenté par le Maire au conseil municipal, lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien dispose de 11 budgets :

Principal, déchets, assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable, abattoir, énergie, économie, zones, office de tourisme et loisirs.

#### Section fonctionnement dépenses

	Budgété	Réalisé	%réalisé
Total des Dépenses réelles	42 133 919,72	40 602 857,22	96 %
Total des dépenses	54 354 749,54	50 064 113,98	92 %
Total des dépenses reportées	55 068 769,30	50 778 133,74	92 %

#### Section fonctionnement recettes

	Budgété	Réalisé	%réalisé
Total des recettes réelles	47 728 003,25	49 083 913,85	103 %
Total des recettes	49 179 392,25	51 529 785,66	105 %
Total des recettes reportées	55 068 769,30	57 419 162,71	104 %

#### Résultat consolidé

Résultat de l'exercice 2021	1 465 671,68
Report n-1( solde)	5 175 357,29
résultat cumulé de fonctionnement	66 41 028,97

#### Section investissement dépenses

	Budgété	Réalisé	%réalisé
Total des dépenses réelles	25 341 280,36	15 865 892,85	63 %
Total des recettes	42 379 923,86	33 678 839,82	79 %
Total des recettes reportées	45 725 684,38	37 024 600,34	81 %

### Section investissement recettes

	Budgété	Réalisé	%réalisé
Total des recettes réelles	16 374 479,22	11 270 854,42	69 %
Total des recettes	4 489 2217,19	36 099 186,34	80 %
Total des recettes reportées	4 572 5684,38	36 932 653,53	81 %

### Résultat consolidé-1

Résultat de l'exercice 2021	242 0346,52
Report n-1( solde)	-251 2293,33
résultat cumulé de fonctionnement	-91 946,81

Le conseil municipal, lecture faite du rapport par Monsieur le Maire et ayant reçu la totalité des documents s'y afférent en amont de la réunion, prend acte du compte administratif 2021 de la COR et met à disposition du public le présent rapport.

#### **5. Présentation du rapport d'activité 2021 de la COR:**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 lequel se décline sous cinq thèmes :

- une vision politique affirmée avec une feuille de route clarifiée
- une nouvelle organisation au service du projet de territoire
- 2021, année de concrétisation pour de nombreux projets...
- ... et d'émergence de projets structurants pour le territoire
- des actions quotidiennes renouvelées au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Le conseil municipal, lecture faite du rapport par Monsieur le Maire, prend acte du rapport d'activité 2021 de la COR et met à disposition du public le présent rapport.

### **VIE COMMUNALE**

#### **6. Déneigement-examen des contrats pour la saison 2022/23 et bilan de la saison 2021/22 :**

Comme chaque année, afin de faire face au besoin saisonnier pour le déneigement des voies communales, il est demandé au conseil municipal d'approuver les contrats passés avec:

- Monsieur Emmanuel BALIGAND – SA MULAS TP à Poule-les-Echarmeaux (69870)
- Madame Martine TRICHARD- DOMAINE DES TROIS CERISIERS à Quincié-en-Beaujolais (69430)

lesquels effectueront le déneigement des voies communales du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023.

Tarifs: 69,00 € HT de l'heure avec un montant forfaitaire de 375,00 € HT correspondant à l'astreinte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les contrats de déneigement avec les entreprises MULAS et TRICHARD ainsi que les tarifs pour la saison 2022/2023 et autorise Monsieur le Maire à signer ces contrats.

Bilan 2021 : 6573,60 € HT soit environ 98 heures.

#### **7. Désignation du correspondant incendie et secours :**

Monsieur le Maire explique au conseillers que la loi du 25 novembre 2021, Loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, dans son article 13, une disposition importante dans l'organisation des collectivités locales : un « correspondant incendie et secours » doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au Maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d'élus chargés de ces questions spécifiques.

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Le décret précise qu'il peut même, « sous l'autorité du Maire », « participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ».

Il peut surtout « concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive » et à « la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie ».

Le nom du correspondant incendie doit être communiqué au représentant de l'Etat du département avant le 31 octobre 2022.

Au vu des différentes délégations données aux adjoints, Monsieur le Maire propose de nommer Jean-Marc Desmonceaux, Adjoint à la vie communale à cette fonction. Celui-ci pourra être suppléé en cas de besoin par Monsieur Nicolas Dominguez, déjà en charge des relations casernement/mairie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **BATIMENTS**

#### **8. Réseaux de chaleur :**

Suite à la réunion qui s'est déroulée en préambule au conseil municipal et relative aux réseaux de chaleur, l'avis des conseillers est recueilli.

Dans l'éventualité où la commune souhaiterait s'engager dans la création d'un réseau de chaleur, celui-ci pourrait alimenter en chauffage tout ou partie des bâtiments communaux avec possibilité de desservir des habitations privées. L'investissement serait porté par le SYDER puis, après 25 ans, l'équipement serait rétrocédé à la commune.

Les conseillers se montrent favorables et délibéreront sur le lancement de ce projet lors du prochain conseil

Une réunion publique pourrait être organisée pour informer les habitants de la commune.

#### **9. Rénovation local coiffure -examen de devis:**

Monsieur le Maire demande à Mme Bernadette LABROSSE, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge des bâtiments de présenter les différents devis concernant les travaux de rénovation des menuiseries du local annexe de la salle municipale.

Monsieur Loïc COFFY ne prend pas part aux délibérations et sort de la salle du conseil.

Mme LABROSSE détaille deux devis :

Menuiserie BOLVY Eric pour un montant de 24 636.00€ HT

Menuiserie COFALU pour un montant de 22 273.72€ HT

La présentation de ces devis fait ressortir que l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise COFALU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents retient la menuiserie COFALU pour un montant de 22 273.72€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## SPORTS ET LOISIRS

### **10. Camping municipal -bilan de la saison 2022:**

Le bilan de la saison 2022 apparaît très positif.

257 campeurs ont fréquenté le camping (215 en 2021) pour un total de 492 nuitées (425 en 2021).

Taux de fréquentation par nationalités:

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| - Française: 80.54% | - Italienne: 1.17%    |
| - Allemande: 4.67%  | - Belge: 0.78%        |
| - Anglaise: 3.89%   | - Néerlandaise: 8.95% |

Les recettes dégagées cette année ont été de 2 999.94€ (taxe de séjour comprise).

Gaëlle CROIZAT remercie vivement toutes les personnes qui ont participé aux astreintes nécessaires à la bonne tenue du camping durant l'été.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **11. Journée des Anciens Combattants:**

Elle se tiendra cette année le 04 décembre à 11h00. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle municipale.

Tous les conseillers sont invités.

### **12. Cérémonie du 11 novembre:**

La cérémonie se déroulera à 10h30. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité dans la salle du conseil.

### **13. Raid Bleu:**

Le Raid Bleu, dont la 35ème édition est organisée par Amada Aventures, parcourra les chemins de Poule-Les Echarmeaux durant le week-end de la Toussaint.

Les épreuves officielles auront lieu du 29 octobre au 1er novembre.

Les retombées économiques étant moindres cette année, les élus réexamineront le dossier l'année prochaine afin de déterminer si le passage de ce rallye pendant quatre jours ne cause pas de nuisances trop importantes à la population.

Une information sur les itinéraires empruntés sera mise en ligne sur Facebook.

### **14. PIMMS Médiation:**

Les PIMMS Médiation (Points d'Information Médiation Multiservices) ont pour but d'aider les populations à accéder aux services de la vie quotidienne, aux services publics et à l'aide sociale au niveau local.

Le bilan pour l'année 2022 est très positif avec pour 166 jours d'ouverture, une fréquentation de 818 personnes.

**15. Centre de secours :**

Monsieur le Maire annonce au conseil que le centre de secours a fusionné avec celui de Propières. Le regroupement se situera sur la commune de Poule-Les-Echarmeaux.

Le 18 novembre prochain aura lieu la passation de commandement entre les chefs de la caserne de Poule-Chenelette et celle de Propières.

**16. Commission embellissement :**

Les opérations de décoration du village pour Noël saura organisée le 26 novembre prochain.

**17. Prochain conseil municipal :**

Il se déroulera le 25 novembre 2022 à 19h00

La séance est levée à 20h53.

Anne-Marie BALLON,  
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,  
Maire



The stamp is circular and contains the text: "MAIRIE POULE LES ECHARMEAUX" around the top edge, "69870" at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a church spire.